



Prime de travail : un an de débat

Il aura fallu en effet un an de négociation avec la Direction du Matériel pour qu'une décision concrète aboutisse pour prendre en compte l'engagement d'augmentation annuelle de la prime de travail demandé par l'ensemble des Organisations syndicales le 11 mai 2011 !

Lors de cette première table ronde, la CFDT a interpellé la Direction sur le fait que notre revendication allait au-delà de la seule revalorisation du code prime 33 .

Nous estimons en effet que les cheminots doivent avant tout être reconnus en fonction de leurs compétences et leur expérience professionnelle et non pas sur les gains de productivités imposés par la Direction.

A cette revendication sur le déroulement de carrière posée par la CFDT le 11 mai 2011 les autres organisations syndicales ont proposé à la Direction de ne pas y répondre immédiatement !

Suite à cette fin de non recevoir qui unissait pour une fois la Direction du Matériel et les Organisations syndicales CGT SUD et UNSA , la CFDT demandait à la Direction lors d'une bilatérale que cette augmentation de prime de travail, qui devait être dans un premier temps hiérarchisée soit attribuée dès la première année en somme uniforme et à tous les cheminots qui travaillent au Matériel (fonctions transverses, Administratifs...)

Compte tenu des nombreuses interventions qui ont eu lieu concernant les modalités de versement de cette augmentation de prime (bilatérale, DCI pétition....); la Direction du Matériel a donc pris le temps d'annoncer aux cheminots le résultat des négociations.

Et c'est avec plusieurs mois de retard que les cheminots pourront donc bénéficier d'une prime de 75€ sur la paie de mai 2012.

Certes le montant n'est pas comparable avec le Dividende salarial de 400 € obtenu en début d'année par la CFDT et l'UNSA, mais il a le mérite d'être attribué comme le demandait la CFDT en somme uniforme à tous les cheminots qui travaillent dans le domaine et de privilégier ainsi les bas salaires.

75 €

En

Mai